

Conseil d'administration

16 juin 2020

Présents : M. Gauthier/ M. Aïssaoui/ Mme Mercier / Mme Maman/ M. Jaen / Mme Derrien/ Mme Paturel/ M. Bourbon/ M. Aubras/ M. Lutz / M. Gourvil/ Mme Georges/ M. Schmidt/ Mme Dugrand

Le quorum est atteint et la séance débute à 18h15. Membres présents 16.

Modification de l'ordre du jour

Présentation pour information de 2 subventions compensatoires du Conseil départemental du Val-de-Marne et d'une subvention d'aide à la demi-pension du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Ordre du jour :

1-a/ Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 24/02/2020

→ pas de modification

Adoption du compte rendu :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
15	13	0	2	1

1-b/ Approbation du compte rendu de la séance extraordinaire 02/06/2020

→ pas de modification

Adoption du compte rendu :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
15	14	0	1	1

2-a/ Compte financier 2019 : réalisation des dépenses et de recettes du 01/01/2019 au 31/12/2019.

	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
AP : activité pédagogique	85 567.56 €	80 153.47 €
VE : Vie de l'élève	75 696.83 €	74 352.59 €
ALO : Administration et logistique	107 157.36 €	132 946.81 €
Total services généraux (1)	268 421.75 €	287 452.87 €
SRH : restauration et hébergement	279 043.99 €	290 339.65 €
SBN : bourses nationales	71 055.00 €	71 055.00 €
Total services spéciaux (2)	350 098.99 €	361 394.67 €
Total (1) + (2)	618 520.74 €	648 847.54 €

Dont recettes propres à l'établissement : 19 606.47 €.

Ces recettes correspondent au rachat des carnets de correspondance, des manuels scolaires suite à perte ou dégradations, au rachat de carte DP, à la location des gymnases et du loyer de la Convention d'occupation Précaire.

65% des élèves DP ont bénéficié de l'aide départementale à la demi-pension de janvier à juin 2019. Le nombre de boursiers reste stable. En revanche, le changement successif de gestionnaires et l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de gestion durant le trimestre septembre/décembre 2019 ont troublé le suivi de la campagne de bourse et les demandes d'aide départementale à la demi-pension.

L'agent comptable présente l'état des comptes au 31/12/2019. Pour rappel, le collège ne reçoit pas les factures de gaz/chauffage. En revanche, l'établissement a fait de 2012 à 2018 des provisions au cas où les factures nous parviendraient. Cela permet avec, la location des gymnases, une latitude financière rare. En effet, le collège dispose d'un fonds de roulement de 81 215.83 €

Le détail des subventions de l'Etat et du Conseil départemental ainsi que les détails du compte financier se trouvent en PJ.

FCPE : pourquoi les bourses des lycées sont-elles gérées au collège ? Et comment obtenir l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ?

M. Gauthier explique qu'il n'a pas de réponse à apporter et que ce fonctionnement complexe a déjà fait l'objet d'une requête auprès de la DSDEN.

FCPE : pourquoi y-a-t-il eu beaucoup plus de recettes liées aux carnets de correspondance ? M. Gauthier explique que cette augmentation est liée aux nombreux changements de régime.

FCPE : les reliquats de subventions ont-ils une date limite pour être utilisés ? Pas de date pour être utilisés. En revanche, nous pouvons demander que certaines subventions soient requalifiées.

FCPE : Peut-on payer les professeurs avec la subvention « devoirs faits » ? M. Gauthier explique qu'il n'est pas possible de rémunérer les professeurs avec cette subvention, seulement des intervenants extérieurs.

Vote du compte financier sans réserve :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	16	0	0	1

2-b/ Affectation du résultat d'exercice au fonds de roulement

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	16	0	0	1

2-c/ Présentation pour information des subventions compensatoires exceptionnelles pour le service de restauration desservi par la cuisine centrale du Lycée R. Rolland pour janvier/mars 2019 et septembre/décembre 2019 et une subvention d'aide départementale à la demi-pension septembre/décembre 2019.

2-d/ Présentation pour information de la subvention départementale de fonctionnement pour l'ULIS

2-e/ Attribution d'une remise de 3 000€ aux US Ivry Hand et Omnisports suite à la fermeture du gymnase durant le confinement lié au COVID19. Pour rappel, le montant annuel de location est de 13 500.00€

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
15	15	0	0	1

2-f/ Renouvellement de la Convention d'Occupation Précaire de M. Roux concernant le F2 pour juillet et août 2020.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
15	14	0	1	1

2-g/ Présentation de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n° 3 pour information. Cette DBM a pour objet d'ajuster le budget suite à la fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire (COVID19).

Présentation de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n° 4 pour vote. Cette DBM a pour objet d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement de 20 000.00€ pour permettre l'achat de divers matériels à destination des élèves et des personnels.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
15	15	0	0	1

3-1/ Préparation de la rentrée 2020/2021 : emploi de la Dotation Horaire Globalisée (DHG) 2020/2021
Pas de proposition de modification suite au conseil pédagogique du 03/06/2020 et de la commission permanente du 05/06/2020.

Cependant, depuis le confinement d'autres problématiques se posent. En effet, on constate de nouveaux décrocheurs c'est pourquoi à la rentrée il est prévu de mobiliser des heures restantes en cartographie afin de mettre en place des projets pour lutter contre le décrochage scolaire.

M. Gourvil fait lecture d'une motion qui sera adressée à la DSDEN.

Cette motion est jointe à ce compte rendu.

Le président du conseil d'administration explique que la motion ne peut pas être votée car cela ne relève pas de la compétence du conseil d'administration et qu'elle n'est pas écrite au nom du conseil d'administration. Si le conseil d'administration délibère alors qu'il n'a pas compétence pour alors il y aura abrogation de ce qui a été délibéré. En revanche, une transmission sera faite aux différentes autorités. De même, M. Gauthier rappelle que le conseil d'administration doit voter pour l'emploi de la DHG afin de garantir un emploi du temps aux élèves et non l'approbation du volume des moyens qui nous sont alloués.

La FCPE demande une suspension de la séance à 20h17, accordée pour 5min.

La séance reprend à 20h23.

La FCPE annonce co-signer la motion proposée par les représentants des personnels enseignants et des personnels de documentation.

Point sur les affectations de 6^{ème} : une moyenne de 25,1 élèves par classe mais quelques départs vers des établissements privés sont à venir. Egalement quelques départs d'élèves de 5^{ème} et 4^{ème}.

Point sur le TRM : information des nominations sur les postes définitifs : tous pourvus sauf pour la technologie et en attente pour le professeur d'Ulis.

Pour rappel, si la DHG est rejetée, un nouveau conseil pédagogique puis une commission permanente et un conseil d'administration seront réunis afin de faire une nouvelle proposition. Si cette nouvelle proposition est aussi rejetée alors c'est la DSDEN qui sera chargée de définir l'emploi de la DHG. L'abstention ne compte pas dans la délibération.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	8	1	7	0

La DHG est approuvée.

3-b/ Règlement intérieur 2020/2021

Pas de modification prévue, reconduction à l'identique.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	13	0	3	0

4/ Projet voyage au ski

M. Gauthier explique que les voyages ne seront pas nombreux en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire. Il est prématuré de demander aux familles de s'engager dans un voyage dès septembre alors que la crise n'est pas encore stabilisée.

M. Lutz présente le projet de voyage au ski pour 2021 à Guébriant. Initialement le projet a été établi pour 90 élèves de 5^{ème} mais le conseil départemental estime que le nombre d'élèves est trop important ; le projet sera présenté pour 70 voire 80 élèves. Le prix était de 295.00€ / élève les années précédentes. Une réponse sera apportée par le conseil départemental courant juillet.

FCPE : Si pas assez d'élèves, d'autres niveaux pourront-ils présenter leur candidature pour partir ? M. Lutz explique que non car le département facturera vraiment en fonction du nombre d'élèves partis. M. Gauthier

ajoute qu'ouvrir le voyage aux autres niveaux a une incidence sur l'emploi du temps des élèves. Même s'il est important d'organiser des voyages, la priorité doit être donnée à l'enseignement.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	16	0	0	0

5/ convention entre l'association sportive du collège Romain Rolland et l'association sportive du collège Audin.

Cette convention a pour but de permettre aux élèves du collège Audin de suivre des cours de tennis au collège Romain Rolland et aux élèves de Romain Rolland d'être accueillis au collège Audin pour l'escalade. En cas de compétition, les élèves représentent leur établissement respectif.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part du vote
16	0	0	0	0

Questions diverses :

M. Gourvil demande quelles sont les modalités de fin d'année pour préparer la rentrée 2020/2021 notamment sur les journées de concertation et les conditions de la rentrée ainsi que la démarche à suivre pour demander plus agents ATTEE faisant référence à la motion ?

M. Gauthier répond que pour les agents ATTEE, il faut solliciter Le président du conseil départemental du Val-de-Marne et mettre éventuellement en copie l'élue, Mme Kirouani.

Concernant les concertations pour appréhender la rentrée, M. Gauthier annonce que le calendrier de fin d'année scolaire est identique aux années précédentes et que si les professeurs veulent plus de journées de concertation, alors l'établissement est à disposition des enseignants le mercredi après-midi.

D'un point de vue pédagogique, les projets se mettront en place le plus tôt possible. Les décrocheurs seront identifiés lors des conseils de classe à venir. Mme Derrien précise également que les professeurs du 1^{er} degré fourniront des listes avec le nom des élèves décrocheurs qui arriveront en 6^{ème} en septembre. Il est rappelé que la liaison CM2/6^{ème} doit être renforcée et qu'il est important qu'une cohérence demeure entre le primaire et le secondaire selon les disciplines.

FCPE : suite aux annonces du Président de la République du dimanche 14 juin de réintégrer tous les élèves dès le lundi 22/06/2020, est-ce qu'un nouveau protocole va être envoyé et devra-t-il être présenté en CHS ?

M Gauthier explique que nous ne savons pas encore quelle sera la teneur du protocole et qu'au vu des délais, il ne sera certainement pas possible de représenter un protocole en CHS avant la reprise.

La séance prend fin à 21h08.

Motion au CA du 16 juin 2020 Collège Romain Rolland, Ivry-sur-Seine

Les membres du Conseil d'Administration (CA) du collège Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine demandent au rectorat de Créteil de prendre la mesure du contexte exceptionnel dans lequel se déroulera la rentrée de septembre 2020.

En effet, rien n'assure que les conditions sanitaires soient à cette date réunies pour permettre une rentrée ordinaire. De plus, le confinement et l'enseignement à distance n'ont pas permis aux élèves de réellement bénéficier du troisième trimestre et ont favorisé les situations déjà nombreuses de décrochage scolaire (36 recensées cette année avant le confinement dans le cadre du projet Envol).

Rappelons que l'enseignement à distance accroît encore les inégalités scolaires car il fait reposer la réussite des élèves sur leur propre autonomie, qui dépend en grande partie de leurs conditions de travail à domicile.

Rappelons également que le collège Romain Rolland accueille beaucoup de familles défavorisées, a fortiori depuis le redécoupage de secteur lié à l'ouverture du collège Josette et Maurice Audin. À ce titre, il serait aujourd'hui éligible au statut REP, tout comme les autres collèges de la commune.

Par conséquent, les moyens dont dispose le collège, notamment sur le plan du pôle médico-social et de la vie scolaire, sont d'ordinaire à peine suffisants pour que le personnel accomplisse ses missions de service public. Comment imaginer qu'ils suffisent pour cette rentrée extraordinaire ?

Pour ces raisons, mais aussi afin d'éviter les hésitations et contradictions que l'ensemble du personnel de l'Éducation Nationale a pu connaître depuis la fin du mois de mars 2020, le CA du collège Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine réuni le 16 juin 2020 **réclame un plan d'urgence du ministère pour la rentrée de septembre** afin de faire face, d'une part au retard accumulé par les élèves du fait du confinement, et d'autre part au respect des règles sanitaires strictes imposées par le protocole national.

Pour faire valoir ce plan d'urgence, le ministère peut s'appuyer sur le code de l'éducation, premier alinéa du premier article du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} :

“L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. (...)”.

Pour répondre à cet impératif, le préalable est de **doter le collège des moyens humains nécessaires** afin de :

- **Réduire les effectifs**, en ajoutant 1 division par niveau ou, a minima, maintenir des effectifs par classe en dessous de 24 élèves (ajout de 2 divisions).
- **Stabiliser les équipes**, en titularisant les personnels contractuels et en les maintenant sur leur poste, tout comme les professeurs titulaires en zone de remplacement qui le souhaitent.
- **Assurer une présence à temps plein du pôle médico-social sur le collège**, qui rappelons-le est le plus important du secteur en effectifs. Cette mesure est d'autant plus primordiale que les effets du confinement, notamment psychologiques et sociaux, sur les élèves et leurs familles occasionneront une surcharge de travail et nécessiteront un accompagnement accru.
- **Renforcer l'encadrement des élèves**, en ouvrant un troisième poste de CPE et en recrutant les AED nécessaires pour que la salle de permanence soit ouverte durant toutes les heures de cours.
- **Accompagner les élèves en situation de décrochage scolaire**, en allouant au projet Envol, débuté cette année, une IMP ainsi que l'enveloppe de 4 HSA nécessaires.

- **Permettre l'ouverture de la cantine tout en maintenant une désinfection régulière des locaux**, en appuyant la demande de recrutement d'ATTEE que nous formulerons auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne (94).

Les différentes politiques gouvernementales menées ces dernières décennies ont considérablement affaibli le service public. La crise que nous traversons a mis en évidence le danger qu'elles constituent pour notre société. Nous rappelons que la responsabilité de l'État est de permettre d'une part l'accès de notre établissement au mois de septembre à tous les élèves dans le respect des règles sanitaires imposées par le protocole, et d'autre part l'égalité des chances pour tous les élèves face à cette crise inédite. En conséquence, nous exigeons les moyens nécessaires pour que les personnels puissent s'acquitter de leur mission de service public.

Les représentants des personnels enseignants, de vie scolaire et de documentation
et

Les représentants des parents d'élèves au Conseil local FCPE
du collège Romain-Rolland d'Ivry-sur-Seine